

AVIS DE MOTIONS

M. *Archambault*—Lundi prochain—QUESTION—

1. Est-il vrai que quelques mois avant l'armistice, le gouvernement a demandé aux médecins qui avaient fait du service dans l'armée canadienne, s'ils désiraient suivre un cours post-universitaire après la guerre?

2. Dans l'affirmative, combien de médecins ont répondu qu'ils désiraient suivre ce cours, et le gouvernement a-t-il l'intention de le faire suivre et d'en payer le coût?

*M. *Archambault*—Lundi prochain—QUESTION—

1. Quels sont les noms des membres de la Police fédérale qui, le 30 septembre 1918, ont pénétré dans le domicile du conscrit No matricule 3157100, Arthur Lapierre, de Montréal, et ont arrêté ce dernier?

2. Le gouvernement sait-il qu'en opérant cette arrestation les agents se sont servi de leurs revolvers contre ledit Arthur Lapierre, lequel est mort dix jours après des suites de ses blessures?

3. Dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il l'intention de tenir une enquête?

M. *Archambault*—Lundi prochain—QUESTION—

1. Combien y a-t-il de postes affectés aux médecins dans l'armée canadienne?

2. Combien y a-t-il eu de postulants pour ces fonctions?

*M. *Archambault*—Lundi prochain—QUESTION—

1. Quelles ont été les recettes de cantine des différents régiments, (a) en Angleterre, et (b) en France?

2. Est-il resté quelque argent de ces recettes?

3. Dans l'affirmative, sera-t-il rendu aux régiments intéressés?

*M. *Archambault*—Lundi prochain—QUESTION—

1. Le gouvernement canadien a-t-il été taxé pour le paiement des dommages découlant des émeutes à (a) Kimmel Park, (b) Whitley Camp, (c) et autres endroits où des émeutes se sont produites en Angleterre?

2. Dans l'affirmative, quelle somme a-t-on réclamée du gouvernement canadien?

3. A-t-on déduit quelque chose de la solde des troupiers pour le paiement de ces dommages?

4. L'argent a-t-il été déduit seulement de la solde des troupiers qui ont participé aux émeutes, ou bien de la solde de tous les troupiers des différents camps indiqués?

M. *Boycé*—Lundi prochain—QUESTION—

1. Quels sont les noms des particuliers qui fournissent le charbon au gouvernement fédéral à Ottawa?

2. Ce charbon est-il reçu directement des mines par les marchands de charbon reconnus, ou par des particuliers qui ne sont pas directement intéressés dans le commerce houiller?

*M. *Archambault*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant quels sont les actionnaires actuels de la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, selon les livres de la compagnie, le 9 octobre 1919; l'adresse de ces actionnaires; le nombre de parts ou actions que chacun d'eux possède et la date d'acquisition des parts ou actions susdites.